

**Enquête publique liée à une Demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation
Environnementale**

Projets de contrat de rivières Creuse amont & contrat territorial Sources en action

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la compétence intercommunale « **GEMAPI** » (*Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*), la Communauté de communes Creuse Grand Sud a développé deux projets de gestion de la ressource en eau sur son territoire.

En lien avec ces démarches, **une enquête publique va être menée sur le territoire du 21 janvier au 20 février 2019 et le dossier est consultable dans les mairies des communes concernées**.

Le projet de contrat territorial Sources en actions est une démarche entamée dès 2012 par l'ex-Communauté de communes du Plateau de Gentioux et qui se poursuit par une nouvelle programmation 2017/2021. Le projet intéresse les cours d'eau situés sur **les communes du bassin versant hydrographique de La Vienne amont** (*cf page 20 et cartes 2 et 6 du dossier*).

Le projet de contrat Creuse amont est projet initié dès 2016 sur le bassin versant de La Creuse en partenariat avec les Communautés de communes Marche et Combraille en Aquitaine et Haute Corrèze Communauté pour élaborer une démarche à pleine cohérence hydrographique. Le projet intéresse les cours d'eau situés sur **les communes du bassin versant hydrographique de La Creuse amont** (*cf cartes 2 et 3 du dossier*).

A l'issue d'un diagnostic des deux territoires concernés, identifiant les problématiques et principaux enjeux, la définition d'objectifs a permis la construction des **programmes pluriannuels d'actions**.

Dans le cadre du contrat Sources en action, le projet est piloté par le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin et l'Etablissement Public du Bassin de La Vienne ; la Communauté de communes Creuse Grand Sud est l'un des maitres d'ouvrage engagés pour réaliser un ensemble de travaux et d'actions sur son territoire dans le cadre de ce projet.

Dans le cadre du contrat Creuse amont, la Communauté de communes Creuse Grand Sud est le pilote du projet et elle est aussi l'un des maitres d'ouvrage engagés pour réaliser un ensemble de travaux et d'actions sur son territoire dans le cadre de ce projet.

La mise en œuvre concrète de ces deux programmes d'actions exige la sollicitation d'une **Demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation Environnementale**, notamment pour que les actions prévues *sous maîtrise d'ouvrage public* puissent être déployées au bénéfice *de propriétaires riverains privés*.

La procédure de Déclaration d'Intérêt Général a été mutualisée pour les deux projets et leur territoire et elle implique la tenue d'une enquête publique.

Les deux programmes d'actions sont décrits et expliqués aux articles 5 et 6 du dossier ; les 7 fiches techniques associées détaillent la nature des opérations envisagées et l'atlas cartographique précise la localisation prévisionnelle des opérations envisagées.

Les modalités de réalisation des actions programmées sont les suivantes :

- Les actions sont portées sous maîtrise d'ouvrage publique** par la communauté de communes dans le cadre de programmation annuelles qui font l'objet de larges financements (*en moyenne 70 % de subvention*)
- Avant chaque intervention, chaque propriétaire sera sollicité pour donner son autorisation**, le cas échéant, il sera aussi associé à la définition technique des aménagements ou travaux envisagés, dans le cadre d'une étroite concertation
- Pour certaines opérations, une contribution financière à l'autofinancement pourra être demandée au bénéficiaire** par le biais d'une entente entre la communauté de communes et le propriétaire et/ou bénéficiaire (*établissement d'une convention*)

Au-delà des deux programmations portées par la communauté de communes et inscrites dans le présent dossier, un ensemble d'interventions complémentaires sont déployées autour de ces deux contrats :

- Un ensemble d'actions associées et portées dans le cadre des activités globales du service environnement (*animation territoriale, accompagnements, expertise, etc.*)
- Un ensemble d'actions portées sur le territoire par d'autres maîtres d'ouvrages engagés dans ces deux contrat (*Conservatoires des Espaces Naturel, Parc Naturel Régional, Chambre d'Agriculture, etc.*)

Contact : Service Environnement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud

- Contrat Territorial Source en action** : *Leslie MATABON - Technicienne environnement : 05 55 67 95 27*
- Contrat Creuse amont** : *Louis CAUCHY - Chargé de projet : 05 55 09 19 81*